FOCOM / LA POSTE

LE MOT DU CSEC

CONSTATS - ANALYSES - REVENDICATIONS

OCTOBRE 2025

LE CSEC A VALIDÉ SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après de nombreuses heures d'échanges et de rédaction effectuées par les élus et les représentants syndicaux centraux, le RI du CSEC a enfin été validé. Seuls 3 élus sur 26 se sont abstenus. 2 CGC et 1 UNSA. À noter que la Secrétaire CFDT n'a pas souhaité prendre part au vote et que la Présidente a voté contre. À la suite de cette consultation, La Poste liste donc les éléments qui, pour elle, posent problème au sein de ce RI.
FO Com a bien pris connaissance de ces points de discorde et s'engage, avec les autres syndicats, à retravailler la forme.

À savoir : La Poste peut dénoncer au tribunal certains articles ou le RI en entier.

LA POLITIQUE SOCIALE DU GROUPE

Après avoir évoqué les orientations stratégiques du Groupe, puis la situation économique, c'était au tour de la politique sociale d'être développée en séance.
FO Com constate un écart certain entre les informations présentées et la réalité, ce qui biaise fatalement les éléments chiffrés sur les effectifs, sur le taux d'absentéisme, sur la grille de rémunération mensuelle moyenne ou encore le nombre de promotions. Par exemple, comment dresser un bilan idyllique de la formation alors que, sur le terrain, celles-ci ne sont, le plus souvent, que des mises à niveau ou des e-learnings minutés cumulés sans projet ? Comment expliquer aux facteurs salariés que les employés et ouvriers du Groupe gagnent en brut, en moyenne, plus de 2 300 € par mois ? (4 500 € mensuels pour les cadres !)
Bref, selon cette présentation, le bilan est très favorable et les points à améliorer semblent être identifiés et surtout en cours de résolution.

FO Com s'interroge sur ce constat quasi parfait, car dans le même temps, le nombre de démissions a pratiquement doublé en 3 ans alors que l'effectif total s'est vu réduit de plusieurs milliers. Les chiffres ne sont parlant que s'ils sont croisés et commentés de manière objective.

FO Com espère que, lors de ces échanges, nos interrogations, nos remarques ainsi que le rapport d'expertise qui sera présenté prochainement par le cabinet SYNCEA, partenaire de FO, permettront à l'entreprise d'apporter des solutions solides, cohérentes et factuelles aux postières et postiers. Pour une augmentation substantielle des salaires, pour une politique d'embauche volontariste et massive ainsi que pour des promotions et des conditions de travail en adéquation avec les besoins et les objectifs. En somme, pour une politique plus sociale, avec un meilleur partage des richesses et des valeurs à l'ensemble des postiers.

AIDES PÉCUNIAIRES : ENCORE DANS L'ATTENTE

Les élus du CSEC devaient se prononcer sur l'acceptation des 32 conventions de transferts des aides pécuniaires et permettre le transfert de cette gestion à La Poste. En effet, elle pourra s'appuyer sur sa filière RH et ses assistants sociaux pour étudier les dossiers qui pourraient lui être transmis. Or, le jour de l'instance, c'est-à-dire le 17 septembre, deux CSEE n'avaient pas encore signé cette convention et comme La Poste, qui en aurait donc la gestion, demande l'unanimité pour des raisons de solidarité, à l'instant T, cette ASC n'existe pas.

FO Com espère donc que la Martinique et la Réunion valident au plus vite ce texte pour permettre à toutes les postières et tous les postiers qui en auraient besoin de trouver, auprès des assistants sociaux, les aides financières que le CSEC pourra leur apporter.

LE CSEC CHOISIT SON PRESTATAIRE PRINCIPAL POUR LES ASC

Comme à chaque CSEC, la présidence ASC présente l'avancée de ses travaux ainsi que ceux de la CTG (Commission Technique de Gestion). Elle indique que les prestataires ont été reçus par la commission. La présidente de la commission ASC, sous couvert de la secrétaire du CSEC, demande aux élus de choisir le prestataire ASC lors de la réunion préparatoire. La présidente des ASC (CFDT) prétend que les travaux de la CTG sur ce sujet sont terminés ! La secrétaire du CSEC (CFDT) décrète sans fondement que la date butoir est le 22 septembre ! Face à ces incohérences, FO a demandé, lors de la préparation, que le choix du prestataire soit reporté à une date ultérieure. En effet, les éléments présentés par la commission ASC ayant été tardivement envoyés, le timing nous semblait trop court pour avoir un échange avec les collègues des commissions concernées (ASC, CTG) et porter un avis éclairé. De plus, rien ne suscitait la précipitation dans ce choix au vu des éléments incomplets fournis. Malgré notre demande, la majorité des élus a souhaité voter pour le choix du prestataire. Il s'agit de UP Kalidéa. FO Com a évidemment validé ce choix puisque ce prestataire est celui que nous aurions de toute façon choisi.
Après échange avec les membres de la CTG, il apparaît que les travaux n'étaient pas finalisés et qu'aucune date butoir n'était justifiée.

INFO SOCIALE « CHEQUES-VACANCES »

La Poste gère encore la distribution des Chèques-Vacances pour le compte du CSE Central mais seulement jusqu'à la fin d'année 2025. De ce fait, le dernier prélèvement de votre plan épargne « Chèques-Vacances » aura lieu le 1er décembre de cette année.
Il est donc urgent d'effectuer la démarche via l'espace EAS : ***https://eas.portail-malin.com/***.
FO Com rappelle que les Chèques-Vacances sont abondés de 5 % à 50 % par le CSE Central selon le Quotient Familial (QF) et majorés selon certaines conditions.
Et si vous commandez le CV Connect (Chèque-Vacances dématérialisé), la dotation sera sur le compte CV Connect du postier 24h après la demande.

Une question, une difficulté ? Contactez vos représentants locaux FO Com !